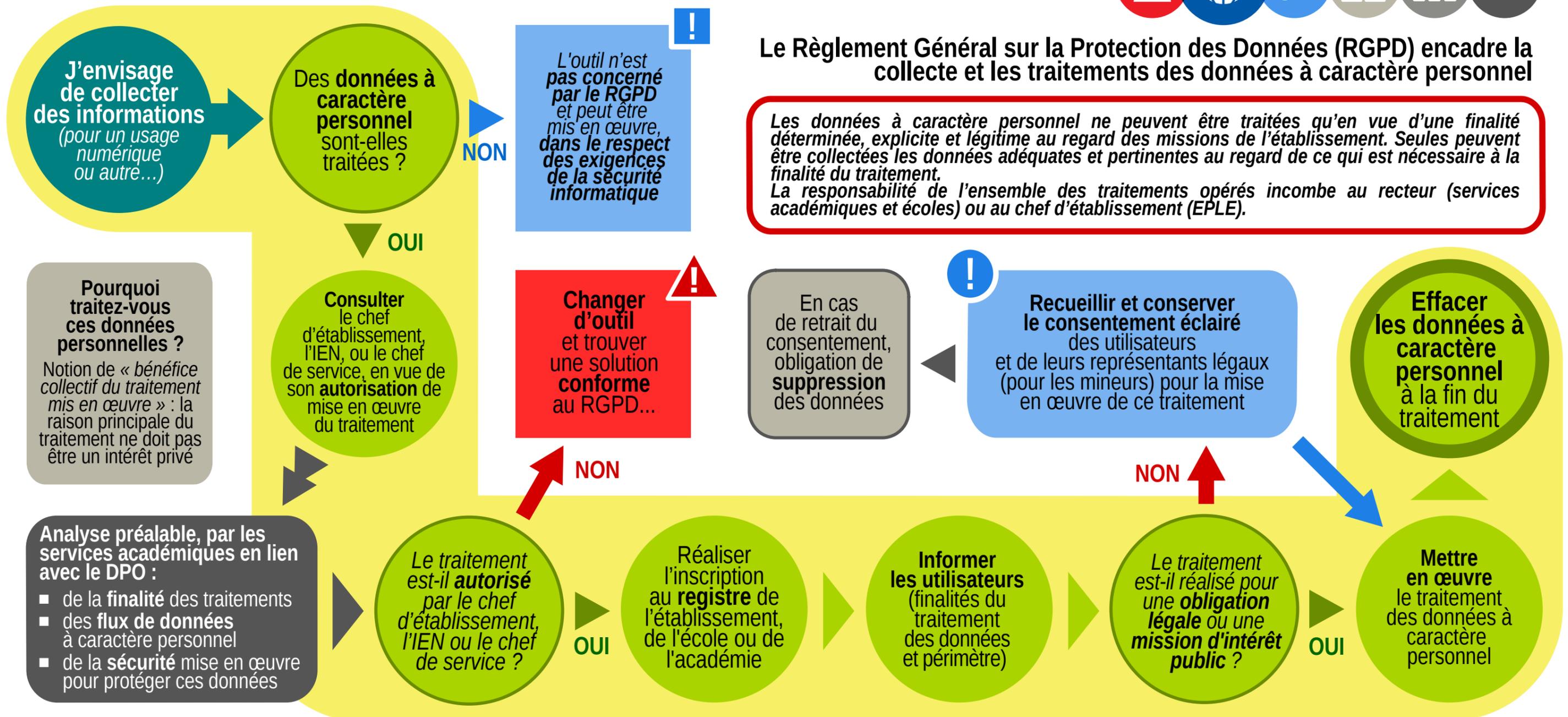




# RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

## FICHE RÉFLEXE – PERSONNELS ET COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



**Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre la collecte et les traitements des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel ne peuvent être traitées qu'en vue d'une finalité déterminée, explicite et légitime au regard des missions de l'établissement. Seules peuvent être collectées les données adéquates et pertinentes au regard de ce qui est nécessaire à la finalité du traitement.  
La responsabilité de l'ensemble des traitements opérés incombe au recteur (services académiques et écoles) ou au chef d'établissement (EPL).

**Données à caractère personnel**  
« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. »  
L'identification d'une personne peut être réalisée directement ou indirectement, à partir d'une seule donnée ou par croisement de plusieurs données :  
- nom, prénom, date de naissance, adresse de messagerie, téléphone ;  
- photo, voix, travaux réalisés ;  
- numéro de sécurité sociale (NIRPP), INE, données biométriques ;  
- adresse IP, identifiant, géo-localisation, historique de navigation...

**Le traitement des données**  
« Toute opération, ou ensemble d'opérations, portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction...) »

Affiche inspirée du document proposé par la DANE de l'académie de Montpellier

**Le registre des traitements**  
Le registre contient la mention des traitements de données déclarés dans l'établissement.  
La responsabilité de tout traitement non déclaré, ainsi que les sanctions applicables, s'étendent à la personne ayant mis en œuvre ce traitement.

**ACADÉMIE DE VERSAILLES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

<https://magistere.education.fr/dge/sco/course/view.php?id=1425>